

Le groupe d'experts de la CABT a terminé ses travaux

La Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) prévoit la consultation et la coopération entre les parties pour résoudre tout problème qui pourrait surgir relativement à son objectif ou à l'application de ses dispositions. Elle prévoit également le dépôt de plaintes auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies en cas de non-conformité. Elle ne prévoit rien de plus en ce qui concerne la vérification, ce qui a donné lieu à bien des discussions, lesquelles ont abouti à des propositions émanant de divers milieux en faveur du renforcement de la CABT.

En septembre 1991, la Troisième Conférence d'examen de la CABT a décidé de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux, ouvert à tous les États parties et chargé d'examiner d'éventuelles mesures de vérification de nature scientifique et technique. Ce groupe, qui a terminé ses travaux en septembre 1993, est souvent désigné sous le sigle VEREX.

Un des problèmes fréquemment soulevé au sein du VEREX ayant trait au risque de perdre des renseignements commerciaux exclusifs au cours d'une inspection, les Pays-Bas et le Canada ont décidé de profiter d'un exercice pour étudier la question dans le cadre d'une inspection d'essai. En effet, début mai 1993, une inspec-

tion d'essai multinationale (Pays-Bas, Canada et Royaume-Uni) a été effectuée aux Pays-Bas dans une installation ultramoderne où l'on fabrique des vaccins, en vue de tester les procédures d'inspection d'essai qui pourraient être appliquées à la CABT.

L'équipe d'inspection affirme qu'elle aurait considéré comme suspect tout écart important d'activité, d'équipement ou de matériaux par rapport à la fabrication des armes biologiques. Elle estime que la confidentialité des renseignements commerciaux exclusif ne tient pas lorsqu'il y va du déroulement efficace de l'inspection. Le rapport de l'inspection d'essai menée par les Pays-Bas et le Canada — une des deux premières inspections du genre — a été soumis au VEREX et il en est fait état dans le rapport final des experts.

Quant au VEREX, il a examiné 21 mesures de vérification possibles, toutes séparément et certaines avec d'autres, afin de faire ressortir les synergies qui pourraient en résulter. Le rapport des experts a été approuvé par consensus, un fait digne de mention vu la quantité de travail abattu au cours de quatre sessions intensives. La prochaine étape, si la majorité des États parties (68) en exprime le désir, consistera pour les dépositaires (les É.-U., le R.-U. et

la Russie) à tenir une conférence pour étudier le rapport des experts et décider de la suite à donner. Fin novembre 1993, le Canada et quelque 49 autres États parties ont déjà présenté une demande en ce sens. À ce rythme-là, il y a de grandes chances que la conférence ait lieu à l'automne 1994. Cela ne veut pas dire pour autant que la création d'un régime de conformité (vérification) à la CABT est presque déjà chose faite. Au préalable, la Conférence ainsi que les États parties dans leur ensemble devront se fixer des objectifs et décider des moyens à prendre pour les atteindre.

Par ailleurs, le Royaume-Uni a organisé une autre inspection d'essai multinationale pour décembre 1993. Les autres participants étaient encore une fois les Pays-Bas et le Canada. Si un régime de conformité (vérification) à la CABT doit être instauré, il faudra trouver des réponses à la question de savoir comment déterminer la conformité, ou la non-conformité, à la Convention tout en tenant compte (dans le calme) des préoccupations soulevées par la crainte de perdre des renseignements commerciaux exclusifs. Comme pour la négociation de la Convention sur les armes chimiques, l'aide et la coopération de l'industrie seront particulièrement utiles à cet égard.

L'UNSCOM crée des précédents en matière de vérification

Depuis plus de deux ans et demi, la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) coopèrent ensemble dans un programme de surveillance et de vérification destiné à garantir que le gouvernement iraquien respecte les engagements qu'il a pris en vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU. Conformément à la résolution, l'Iraq convenait sans condition de ne pas acquérir d'armes nucléaires ou d'en mettre au point. Il s'engageait aussi inconditionnellement à détruire, à enlever ou à rendre inoffensives toutes les armes chimiques et biologiques, ainsi que tous les missiles balistiques d'une portée supérieure à 150 km, et ce, sous contrôle international. L'AIEA, avec le soutien et la coopération de la UNSCOM, a assumé les responsabilités internationales relatives aux armes nucléaires. Quant à la UNSCOM, elle s'est chargée, pour la collectivité internationale, de faire respecter les engagements qui concernaient les armes chimiques et

biologiques et les missiles balistiques.

Entre le 15 mai 1991 et le 1^{er} novembre 1993, la UNSCOM et l'AIEA ont mené 64 inspections sur place pour s'assurer que l'Iraq honorait bien les engagements qu'il avait pris en vertu de la résolution 687. Environ un tiers de ces inspections visaient les armes nucléaires, un autre tiers concernait les missiles balistiques, et le reste, le stock d'armes chimiques et le programme de recherche sur les armes biologiques.

Les marques distinctives du programme d'inspection de la UNSCOM sont la minutie, l'équité et l'innovation. Dans le domaine des armes chimiques, et avec l'achèvement des inspections de base, les activités ont porté surtout sur la destruction du stock important d'armes de ce type (qui se comptent par milliers) et d'immenses quantités d'agents et de précurseurs chimiques que l'Iraq avait amassés. La destruction des précurseurs, des agents de guerre et des munitions chimiques devrait s'achever d'ici le milieu de

l'été 1994.

Quant aux missiles balistiques, les efforts ont surtout visé l'établissement d'un bilan définitif des stocks de missiles SCUD et des usines de construction de missiles balistiques et la création d'un mécanisme de surveillance à long terme, tel que l'exige la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité. Le programme d'inspection intensif mené par la UNSCOM au sujet des missiles balistiques permet de croire que tous les missiles SCUD ont été recensés et qu'aucun engin de ce type n'a vraisemblablement échappé au décompte.

On ne peut guère surestimer l'importance des activités de la UNSCOM en matière de vérification multilatérale. Le programme crédible d'inspection et de surveillance que la UNSCOM et l'AIEA ont mené dans des conditions difficiles, et souvent dans un climat hostile, leur a procuré une expérience solide dans le domaine de la vérification multilatérale. Mises à part les inspections exécutées sur place, la UNSCOM a innové en recourant à l'ima-